

**ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT
DE LA PLAINE DU VAR**

**Conseil d'administration
du lundi 18 juillet 2011**

Sont présents les administrateurs suivants :

- Christian TORDO, président du conseil d'administration, représentant la communauté urbaine Nice Côte d'Azur
- Christian ESTROSI, 1^{er} vice-président, représentant la communauté urbaine Nice Côte d'Azur
- Thierry LEMOINE, 2^a vice-président, représentant le ministre chargé de l'urbanisme
- Anne PENELAUD-BRUNET, représentant le ministre chargé du budget
- Laurent ROY, représentant le ministre chargé de l'environnement
- Marc D'AUBREBY, représentant le ministre chargé des transports
- Jean-Yves OLLIVIER, représentant le ministre chargé de l'aménagement du territoire
- Annabelle JAEGER, représentant le conseil régional PACA
- Dominique ESTROSI-SASSONE, représentant le conseil général des Alpes-Maritimes
- Henri REVEL, représentant le conseil général des Alpes-Maritimes
- Alain PHILIP, représentant la communauté urbaine Nice Côte d'Azur
- Pierre-Guy MORANI, représentant la communauté de communes de la Vallée de l'Estéron
- Alain FRERE, représentant le conseil général des Alpes-Maritimes
- Michel MEÏNI, représentant la communauté urbaine Nice Côte d'Azur
- Gérard PIEL, représentant le conseil régional PACA
- Bernard KLEYNHOFF, président de la chambre de commerce et d'industrie
- Éric MAREE, président du directoire de VIRBAC
- Albert MAROUANI, président de l'université de Nice Sophia-Antipolis

Sont excusés :

- Gérard GAVORY, représentant le ministre chargé des collectivités territoriales, ayant donné pouvoir à M. Thierry LEMOINE
- Bernard PEICLIER, directeur départemental des Finances publiques, ayant donné pouvoir à Mme Anne PENELAUD-BRUNET
- Pierre DUCRET, directeur de la Direction bancaire - Caisse des dépôts et consignations, ayant donné pouvoir à M. Bernard KLEYNHOFF

- Jean Marie CARTEIRAC, représentant le ministre chargé du logement, ayant donné pouvoir à M. Laurent ROY
- Jean Pierre MASCARELLI, président du SYMISA
- Patrick ALLEMAND, représentant le conseil régional PACA
- Émile TORNATORE, représentant la communauté de communes des Coteaux d'Azur
- Jean-Pierre TESTI, représentant la communauté de communes des Coteaux d'Azur

Sont également présents :

- Jean-Michel DREVET, préfet des Alpes-Maritimes
- Thierry PILLET, contrôleur général
- Géraldine ROCHEREAU, Agent comptable
- Marc PONS de VINCENT, directeur général de l'EPA Plaine du Var
- Thierry MARTIN, directeur délégué auprès du directeur général de l'EPA
- Corinne SARFATI, EPA Plaine du Var
- Olivier SASSI, EPA Plaine du Var
- Patrick GUEVEL, Nice Côte d'Azur
- François FEUILLADE, Nice Côte d'Azur
- Catherine GENTIL, EPA Plaine du Var
- Christel THEROND, conseil général des Alpes-Maritimes
- Christian OLIVERES, conseil général des Alpes-Maritimes
- Marion PANTALACCI, stagiaire EPA Plaine du Var

☆☆☆

La séance est ouverte à 14 h 30
sous la présidence de M. Christian Tordo

M. TORDO.- Je vous propose de commencer la réunion du conseil d'administration de ce 18 juillet 2011. Vous avez reçu l'ordre du jour.

Gérard Gavory, excusé, a donné pouvoir à Thierry Lemoine ; Jean-Marie Carteirac, excusé, a donné pouvoir à Laurent Roy ; Bernard Peiclier a donné pouvoir à madame Penelaud-Brunet et monsieur Pierre Ducret, excusé, a donné pouvoir à Bernard Kleynhoff ; Jean-Pierre Testi a donné son pouvoir à Émile Tornatore qui n'est pas présent ; quant à Patrick Allemand, il s'est excusé.

Je propose de commencer l'ordre du jour.

Simplement quelques propos d'introduction, d'abord pour saluer la présence de Jean-Michel Drevet, notre nouveau préfet. Sa présence témoigne bien évidemment de son implication dans l'opération d'intérêt national, mais aussi de la qualité des relations qui existent entre l'établissement public d'aménagement et les services déconcentrés de l'État.

Je veux aussi souligner la présence d'Éric Marée, président du directoire de Virbac, nous avons réussi à trouver une date à laquelle il puisse assister à ce conseil et je l'en remercie. Virbac est une entreprise, il faut le souligner, qui investit dans la plaine du Var, il est important d'avoir le dirigeant de cette entreprise à nos côtés.

Depuis le conseil d'administration du 9 mai 2011, l'activité de l'EPA a été abondante et je voudrais rapidement vous en faire part.

Tout d'abord, s'agissant du protocole financier, pour dire qu'il est bien avancé sur le plan technique et, à la rentrée, sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture, des négociations officielles vont s'engager entre les partenaires pour aboutir à une signature d'ici la fin de l'année.

En matière foncière, le préfet des Alpes-Maritimes a signé les arrêtés de périmètres de ZAD et les collectivités ont signé, ou vont très rapidement le faire, la convention avec l'établissement public foncier régional PACA qui sous-tend la mise en œuvre potentielle du dispositif.

Sur le plan opérationnel, au-delà des points qui vont être examinés à l'ordre du jour de cette réunion, je veux signaler les contacts de travail qui sont suivis avec la commune de Saint-Martin-du-Var afin d'approfondir la réflexion en cours autour du quartier de la Digue.

S'agissant du Grand Arénas, l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine de Josep Lluís Mateo a poursuivi son travail de définition du projet et, par ailleurs, la convention du pont-rail du pôle multimodal a été actée par tous les partenaires et est en cours de signature.

S'agissant de nos actions envers les partenaires privés, en dehors du dossier ÉcoCités qui sera évoqué comme l'un des points d'information dans l'ordre du jour, je voudrais souligner la continuité de nos contacts avec les différents groupes d'investisseurs potentiels et les entreprises susceptibles de s'implanter qui tous nous font part de leur grand intérêt pour ce que nous faisons sur ce territoire de l'Éco-vallée.

Enfin dans le domaine du marketing territorial et de la promotion, nous avons finalisé au mois de juin dernier la convention mobilisant le FNADT via le secrétariat général aux affaires régionales et nous avons obtenu un cofinancement du Conseil régional pour la mise en œuvre de notre plan d'actions. Je tiens à en remercier à la fois l'État et la Région, dans le cadre de ses compétences, pour avoir bien voulu soutenir notre démarche.

S'agissant des partenariats, nos rencontres avec les maires du périmètre sont désormais régulières, indépendamment même des réunions d'ensemble dont la prochaine se tiendra le 22 juillet. Ces rencontres complètent, en effet, des entretiens plus ponctuels avec les maires en fonction des dossiers, à leur initiative ou à la nôtre et de façon tout aussi régulière, bien que l'on nous ait reproché le secret de nos actions, et je rappelle que nous rencontrons régulièrement les représentants des chambres consulaires comme par exemple la chambre

d'agriculture que nous avons revue depuis le dernier conseil d'administration, en particulier sur le dossier du CREAT, la chambre de commerce italienne à fin mai et, bien entendu, la chambre de commerce et d'industrie de Nice Côte d'Azur qui a bien voulu, à l'initiative de son président Bernard Kleynhoff, nous inviter à l'assemblée générale au mois de mai pour exposer ce que nous comptons faire dans le cadre d'Éco-vallée, en présence du préfet Jean-Michel Drevet.

De même, nous continuons à rencontrer régulièrement la société civile, comme ce fut le cas avec le comité de quartier de l'Arénas le 9 juin, avec un panel de représentants du monde agricole et de l'environnement, dont l'association Région Verte en particulier, et à nouveau le GIR Maralpin le 24 juin dernier. Je rappelle que s'agissant de ce groupement, c'est la deuxième fois que nous le rencontrons pour des échanges longs et nourris.

Enfin bien entendu, je ne peux passer sous silence la visite et la place à part que tient la visite officielle de monsieur le Premier ministre le 17 juin, à laquelle l'EPA a eu l'honneur d'être associé, puisque le dossier de l'Éco-vallée était au cœur de ce déplacement et de la rencontre entre le Premier ministre monsieur François Fillon, Christian Estrosi président de Nice Côte d'Azur et maire de Nice, et Éric Ciotti président du Conseil général.

S'agissant de l'ordre du jour de ce présent conseil d'administration, je veux souligner sa forte coloration environnementale. Dans la feuille de route que nous avons fixée avec Christian Estrosi pour l'Éco-vallée, deux dimensions étaient consubstantiellement liées : une redynamisation économique de l'espace métropolitain de Nice Côte d'Azur, mais aussi une redynamisation en termes d'éco-exemplarité. De ce point de vue, nous présentons deux délibérations constituant l'aspect administratif final de deux démarches stratégiques initiées il y a plus d'un an, à savoir le cadre de référence pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction dans l'Éco-vallée, et le guide pour la prise en compte de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques dans l'Éco-vallée. Parmi les points d'information, je veux aussi citer la contribution de l'écologie industrielle à la stratégie de développement et d'aménagement de la plaine du Var.

La conclusion de ces études et l'approbation des délibérations qui vous sont soumises témoignent que la dimension environnementale de l'aménagement de l'Éco-vallée n'est pas un mot creux mais clairement l'illustration de la volonté politique des acteurs et des élus de ce territoire.

Les autres points de l'ordre du jour sont essentiellement des points d'étape à titre d'information sur un certain nombre de dossiers et aussi, dans les questions diverses, des éléments propres au fonctionnement de l'EPA qui n'en sont pas moins importants.

Voilà les éléments que je voulais indiquer avant le début formel de ce conseil d'administration.

Monsieur le Préfet, je vous cède la parole.

M. DREVET.- Merci beaucoup. Monsieur le Président, Monsieur le Député-maire de Nice président de Nice Côte d'Azur, je suis très heureux de siéger en invité, je le rappelle, à ce conseil d'administration, puisque le titulaire - la loi est ainsi faite - est le secrétaire général de la préfecture, c'est nominatif, mais cela n'empêche pas bien évidemment le préfet d'être invité et de suivre vos travaux.

Je dois dire que je suis d'autant plus heureux de le faire que c'est vrai qu'il y a quelques années, j'avais eu l'occasion de travailler un petit peu sur la directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes qui était un merveilleux document mais à l'issue duquel on ne pouvait manquer de se poser quelques questions sur la compatibilité de l'activité économique, de la présence de l'homme et du respect de l'environnement sur ce territoire. La DTA posait autant de questions ou plus de questions qu'elle n'apportait de réponses.

Dans le prolongement de la DTA, l'opération d'intérêt national initiée par Christian Estrosi et sur laquelle je me souviens de m'être un tout petit peu penché à l'époque, dans d'autres sphères, pour avoir la validité à un moment où c'était presque une ambition démesurée que de penser à une OIN dans cette basse vallée du Var, eh bien l'OIN représente la réponse de conciliation entre le développement et le respect de l'environnement, le développement durable comme on le dit aujourd'hui, dont il ne faut jamais oublier que c'est un trépied environnemental, sociétal - ou social - et économique, et que les trois doivent aller ensemble, faute de quoi bien évidemment le tabouret se casse la figure.

Depuis mon arrivée, j'ai eu l'occasion d'échanger assez longuement notamment avec votre directeur, monsieur Pons de Vincent, pour me remettre un peu à niveau. L'OIN entre maintenant dans une phase à la fois de grande concertation, parce qu'il y a des éléments à donner, il y a du grain à moudre, et au début d'une très longue aventure, parce que c'est difficile à porter, une OIN, c'est vingt ans, c'est trente ans, et donc il faut du souffle et il ne faut pas se lasser ; c'est difficile, on ne voit pas les résultats tout de suite sur le terrain, il faut entretenir la flamme et il faut surtout que tout le monde, de part et d'autre du Var (j'ai entendu dire que parfois du côté dit « français », on se sentait moins impliqué que du côté dit « comté de Nice »), soit au même niveau d'information, d'implication, de compréhension et, oserais-je dire, d'appétence pour ce grand œuvre.

C'est une opération d'intérêt national qui est menée par un établissement public administratif dans lequel l'État a sa part et toute sa part, et bien entendu l'État n'est pas là pour contraindre, l'État est là pour veiller au respect des engagements qui sont ceux de l'OIN aux côtés des collectivités territoriales. C'est une œuvre partenariale, un établissement public d'aménagement ne peut marcher que si les élus d'un côté, l'État de l'autre savent travailler la main dans la main et non pas les uns en adversaires des autres.

Bien entendu, c'est dans cette optique que je me situe et que les services déconcentrés de l'État, sous mon autorité, travailleront auprès du président de l'OIN, de l'établissement public et de l'ensemble des élus.

M. TORDO.- Merci Monsieur le Préfet.

Je vous propose de passer au premier chapitre de cet ordre du jour qui concerne les délibérations.

M. PIEL.- Si vous le permettez, je ferai une seule déclaration pendant la durée du conseil d'administration, ce sera très court.

Comme vous avez indiqué, à juste titre d'ailleurs, que 2011 sera une année opérationnelle, je pense qu'il suffit de se rendre sur le chantier du futur stade pour confirmer vos affirmations. Ce chantier respecte-t-il le cadre de référence environnemental qui va nous être présenté ? Prend-il en compte la biodiversité dont il sera question dans quelques minutes dans un autre rapport ? Appréhende-t-il l'écologie industrielle évoquée dans un autre rapport aussi ? On peut se poser la question.

Pour le reste, il y a certainement des réflexions de bon sens dans les rapports que vous allez nous présenter, je pourrais même en voter certains en les isolant de votre démarche globale, mais je vais me répéter, ce qui n'est pas trop grave vu que les conseils d'administration sont quand même espacés de plusieurs mois, il manque l'essentiel toujours, c'est-à-dire le grand débat préalable à toute décision.

Le débat n'est pas seulement de présenter les projets à un ministre ou à un préfet de région, c'est prendre le temps avec les populations concernées, et plus largement celles de ce département, pour échanger.

[Commentaires au sein du conseil]

Vous pourrez parler quand vous aurez la parole. Si vous permettez, ce que je vais dire est très court, si vous pouvez éviter de m'interrompre.

Le débat n'est pas seulement de présenter les projets à un ministre ou à un préfet de région, c'est prendre le temps avec les populations concernées, et plus largement celles de ce département, pour échanger, écouter et prendre en compte. Voilà la tare originelle de l'opération d'intérêt national, elle se fait sans les habitants, sans les citoyens, ce qui peut vite devenir « elle se fait contre eux ».

Par exemple, le cadre de référence environnemental prévoit une élaboration avec les entreprises, mais quid des salariés et des riverains de ces entreprises ?

Par exemple, les usagers seront consultés, mais *a posteriori* par des enquêtes de satisfaction.

Par exemple, le projet Méridia inclut une liste des grands groupes industriels et financiers comme partenaires mais, là aussi, où sont les salariés ? Où sont les habitants de ce quartier ?

Enfin, sur trois points et j'en aurai terminé, la question de l'énergie est détaillée sans évoquer une seule fois la prise en compte du déficit entre la production et la

consommation départementales, quelles solutions alternatives alors que, dans le même temps, un site de production essentiel pour l'est de la région PACA, la centrale de Gardanne, risque de fermer ?

Que dire du rapport sur le développement des transports, très intéressant mais qui n'évoque à aucun moment les chemins de fer de Provence ?

Quant à la biodiversité, vous développez ce concept de façon très intéressante sans évoquer une seule fois les humains.

Voilà ce que je voulais dire en préalable à ce conseil d'administration.

M. TORDO.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ESTROSI.- Oui Monsieur le Président.

Nous sommes dans un conseil d'administration où il n'est pas de tradition de faire des déclarations politiques, malheureusement monsieur Piel est coutumier du fait et, parce qu'il y a un procès-verbal et que là aussi, au lieu de travailler dans la sérénité, j'ai pu relever la dernière fois que certains avaient souhaité porter des débats internes au conseil d'administration à l'extérieur de cette salle, je suis donc dans le devoir et l'obligation, parce que j'ai un sens de l'État, de la République et de la démocratie, et à titre préventif, d'y apporter quelques réactions.

Je suis surpris d'abord de voir cette attitude, conseil d'administration après conseil d'administration, dans un lieu qui n'est pas n'importe lequel, un lieu qui a le privilège d'être un de ces rares établissements publics que nous avons sur le territoire national, que l'État nous a accordé, et je le dis devant monsieur le préfet des Alpes-Maritimes, pour pouvoir nous accompagner et trouver entre les services de l'État et les représentants des collectivités, des perspectives de développement sur une thématique précise.

Il se trouve que monsieur le préfet des Alpes-Maritimes a été secrétaire général de cette préfecture au moment de la mise en place de la DTA, comme il l'a rappelé, et nous avons, plus de dix ans plus tard, à tirer les conséquences de cette DTA qui désormais s'impose à nous. Il semblerait qu'à l'époque, tout le monde sur tous les bancs, au-delà des clivages idéologiques, aient salué un document qui imposait à la fois une préservation de la biodiversité, une préservation des zones agricoles, un équilibre entre les zones urbaines et les zones rurales et toutes les règles d'aménagement du territoire nécessaires. De plus, monsieur le préfet des Alpes-Maritimes, qui aujourd'hui a en charge les services de l'État dans notre département, a été celui qui, au plan interministériel, s'est battu en qualité de directeur de cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire, alors que nous avons face à nous une majorité d'administrations qui y étaient opposées et défavorables, pour que nous obtenions un arbitrage en faveur d'une opération d'intérêt national.

Lorsque j'entends des voix qui s'élèvent contre le fait que nous ayons aujourd'hui un outil qui devrait nous permettre de débattre, au-delà des clivages idéologiques

et politiques, autour de cette table, simplement pour construire l'avenir avec deux éléments qui s'additionnent, la DTA qui est la référence, l'établissement public qui est le lieu de développement, d'aménagement et de cohésion économique et social. Des voix que nous n'avons jamais entendues pendant près de trente ans, lorsque nous avons vu tous les désordres s'instaurer dans la plaine du Var, c'est-à-dire qui cautionnaient hier que l'on fasse des zones d'activités à Carros Le Broc sans se demander comment on acheminerait l'ensemble des salariés qui s'y rendraient. Des voix qui ne s'étonnaient pas, à l'époque, que l'on puisse voir des hangars agricoles devenir je-ne-sais-quoi et dévoyés de leur réelle destination, des voix qui ne s'élevaient pas lorsque des hangars automobiles se transformaient sans droit ni titre en casses automobiles avec tous les hydrocarbures qui se déversaient dans la nappe phréatique. Des voix qui ne s'élevaient contre aucun de ces désordres qui se sont développés dans la plaine du Var pendant trente ans, alors qu'aujourd'hui, nous nous dotons d'un outil pour remettre les choses à l'endroit, pour mettre de l'ordre, pour préserver, pour aller plus loin que la DTA qui sur la seule ville de Nice prévoyait par exemple 90 hectares de zone agricole là où nous avons choisi, avec mon adjoint à l'urbanisme monsieur Alain Philip, de les porter dans notre plan local d'urbanisme à 145 hectares, c'est-à-dire que nous choisissons d'aller à plus de 50 % au-delà de ce que la DTA nous impose de faire. Silence assourdissant pendant trente ans et, aujourd'hui, au moment où nous réparons les dégâts dont on se demande si ces voix-là ne les cautionnaient pas, nous les entendons s'élever et dénaturer la réalité de la qualité des projets qui sont les nôtres.

S'agissant du Nice Stadium, la planète entière - il suffit de lire les sites internet d'Australie, des États-Unis, etc. - prend en référence aujourd'hui le futur stade 100 % écologique, autonome, en eaux de pluie qui sont récupérées, en énergie solaire, et qui, en même temps, utilisera les vents montants et descendants de la plaine du Var pour pouvoir y faire de l'air chaud l'hiver et de l'air froid l'été, des puits de carbone, et apportera 25 % de production énergétique à l'éco-quartier situé à côté ; c'est-à-dire les critères tels que nous les connaissons dans le cahier des charges de l'Éco-vallée aujourd'hui et même au-delà des critères, puisqu'il n'en est pas exigé autant pour chacune des réalisations.

Lorsque j'entends poser la question de la consultation des salariés du quartier sur Nice Méridia, comment consulter des salariés qui n'en sont pas ? En effet, Nice Méridia a la volonté de créer des emplois et d'installer des salariés. Cette question est extraordinaire : comment consulter des salariés qui n'existent pas puisque, Nice Méridia n'existant pas, il n'y a pas de salariés dans le quartier ? Notre volonté est de créer de l'emploi, vous aurez donc tout loisir de consulter les salariés dont nous aurons créé les emplois grâce à Nice Méridia, emplois qui n'existent pas aujourd'hui, et vous leur demanderez à ce moment-là s'ils sont heureux qu'on leur ait trouvé un emploi, qu'on les ait formés, qu'on les ait qualifiés avec le campus prometteur dédié à l'écologie et au développement durable.

Oser nous dire qu'il n'est pas fait référence aux chemins de fer de Provence dont nous ne cessons de réclamer qu'ils rentrent dans le schéma départemental des transports, avec une carte d'abonnement et une tarification uniques, avec à la fois le conseil général des Alpes-Maritimes et la communauté urbaine de Nice Côte

d'Azur. Il est vrai que tant que l'on amènera des populations à Puget-Théniers pour près de 11 € quand nous les y amenons avec les lignes départementales et communautaires pour 1 €, il sera difficile de trouver une harmonisation de nos politiques de transport dont nous sommes demandeurs et que nous réclamons sans la moindre réponse. Nous avons créé une carte Azur à 360 € l'année, c'est-à-dire 1 € par jour, nous avons tendu la main pour que les chemins de fer de Provence l'intègrent, c'est un refus systématique, c'est-à-dire aucune vision ni en matière de pouvoir d'achat, ni en matière de transport, ni en matière d'écologie.

Enfin, nous parler de biodiversité quand nous venons de créer, avec le conseil général des Alpes-Maritimes, je le dis devant Henri Revel, Dominique Estrosi-Sassone, Pierre-Guy Morani et Alain Frère, un parc départemental dans le lit du Var. Nous sommes la seule opération d'intérêt national en cœur d'agglomération à avoir un parc départemental qui préserve la biodiversité, qui fasse en sorte que ce lieu merveilleux dans lequel se retrouvent régulièrement les oiseaux qui retournent vers leur lieu de nidification à des périodes de l'année précises, où nous avons une faune et une flore tout à fait exceptionnelles, puisse être protégé et valorisé depuis l'aéroport de Nice et l'embouchure du Var jusqu'en haut de la basse vallée du Var, au Bec de l'Estéron.

Eh bien, je pense que ces arguments sont bien mal choisis et que, là où nous n'avons pas entendu ces voix pendant des années où l'on a porté atteinte à la biodiversité, où l'on a pollué la nappe phréatique du Var, où l'on a fait des aménagements débridés sans jamais tenir compte de savoir si les salariés ne seraient pas dans une immense souffrance, et je prends à témoin des chefs d'entreprise de la zone d'activités de Carros Le Broc, en ayant des transports de trois quarts d'heure ou une heure le matin et autant le soir pour rentrer chez eux, c'est-à-dire deux heures de moins dans la journée au plan social et au plan familial pour pouvoir vivre autrement en dehors de leurs heures de travail, eh bien que ces voix, qui ont été bien silencieuses, s'élèvent aujourd'hui sur de faux arguments. Il m'appartenait de remettre un peu d'ordre pour que, dans le compte-rendu de notre conseil d'administration, les choses soient équilibrées et que l'on ne laisse pas véhiculer n'importe quoi à l'extérieur.

Voilà ce que je souhaitais dire, Monsieur le Président.

M. TORDO.- Merci Monsieur le Député-maire.

Si je peux rajouter deux éléments, s'agissant à la fois de votre démarche et de vos attentes. Sur la démarche, je suis un petit peu surpris, encore que l'on puisse considérer qu'il y a des progrès parce que, jusqu'à présent, vous n'assistiez pas au conseil d'administration et, le lendemain, vous faisiez des points presse reprenant les termes, bien sûr erronés, du conseil d'administration. Là vous êtes présent, c'est déjà un progrès, mais il y a peut-être un autre progrès à faire, encore mieux, c'est de venir le matin, comme le fait mademoiselle Jaeger, pour comprendre de manière plus concrète ce que nous faisons, poser des questions et attendre les réponses auxquelles vous avez droit. Je crois pouvoir dire que la session que nous avons eue ce matin sur ces éléments du cadre de référence pour l'aménagement et

la construction, ou sur le guide pour la prise en compte de la biodiversité, n'ont pas amené de commentaire majeur contraire à ce que nous avons exposé. Donc venez, cela vous permettra d'intervenir de manière probablement moins politicienne mais plus appropriée à ce que nous essayons de faire.

S'agissant du deuxième commentaire, il faut concerter, il faut consulter les populations, mais nous le faisons, nous le faisons continuellement. Ce n'est peut-être pas les mêmes, Monsieur Piel, et ce n'est pas celles que vous convoquez à quelques jours des élections pour pouvoir faire de l'agitation politique. Nous les consultons régulièrement. Certes, ce sont les chambres de commerce et d'industrie, ce sont des gens élus, c'est la chambre des métiers, ce sont des gens élus, c'est la chambre d'agriculture, ce sont des gens élus, et les associations qui elles ne sont pas élues mais qui s'autoproclament, que nous recevons et avec qui nous passons du temps, comme nous l'avons fait avec Région Verte, comme nous l'avons fait avec le GIR Maralpin, comme nous l'avons fait avec les syndicats de copropriétaires de La Baronne qui s'inquiétaient sur leur devenir, comme nous le faisons avec tous. Voilà ce que nous faisons.

Alors vous pouvez toujours considérer que ce n'est pas suffisant, que l'on ne consulte pas les bonnes populations, mais pour nous il n'y a pas de bonnes et de mauvaises populations, on discute et on consulte avec tous les gens qui sont de bonne volonté et qui ont la volonté, comme il a été exprimé par le député-maire, de faire de cette opération quelque chose de positif pour la Côte d'Azur, positif pour le territoire de cette métropole qui en a bien besoin après la situation dramatique de ces trente dernières années.

Maintenant je vous propose de passer à l'ordre du jour formel avec pour premier point le procès-verbal du conseil d'administration du 9 mai 2011.

1. Procès-verbal du conseil d'administration du 9 mai 2011

M. TORDO.- Y a-t-il des remarques ?

Aucune observation n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 9 mai 2011.

2. Cadre de référence pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction dans la plaine du Var

M. TORDO.- Je vais demander à Olivier Sassi de nous exposer, en quelques minutes, les grandes lignes de cette délibération, sachant que nous y avons consacré près de deux heures ce matin, aussi nous permettez-vous d'être synthétiques.

M. SASSI.- Monsieur le Président, merci.

Le cadre de référence pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction dans la plaine du Var tout comme le guide pour la prise en compte de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques sont deux démarches aujourd'hui reconnues comme ambitieuses, qui se doivent d'être replacées dans des initiatives nationales comme la stratégie nationale de développement durable, comme aussi la stratégie nationale pour la biodiversité, ou les lois Grenelle 1 et 2, mais aussi des démarches plus locales comme le parc naturel régional des Préalpes d'Azur, le schéma de cohérence écologique, le SAGE, le plan climat territorial, le parc naturel départemental des Rives du Var, l'Agenda 21.

Le cadre de référence a pour objectif de créer les conditions pour permettre aux opérations d'aménagement et de construction d'atteindre un niveau d'exemplarité maximal correspondant à l'ambition de l'Éco-vallée au regard de la nature et de l'équilibre économique des projets concernés.

Cette démarche est articulée autour de trois piliers :

- une approche qui a vocation à énoncer la stratégie environnementale pour l'aménagement et la construction dans la plaine du Var et définir dès l'amont, pour les opérateurs, des objectifs clairs en termes de résultats et de performances attendus, sans les contraintes sur les moyens qui pourront être utilisés pour atteindre ces objectifs ;
- une démarche que l'on veut collaborative avec les partenaires publics mais aussi avec les partenaires privés, et une concertation qui a eu lieu avec deux comités de lecture : l'un constitué de maîtres d'ouvrage, les principaux promoteurs, ainsi que la chambre de commerce et d'industrie, et l'autre constitué de maîtres d'œuvre avec les architectes, les entreprises du bâtiment qui ont pu donner leur retour sur ce document et apporter un certain nombre de modifications ;
- une grande volonté d'innovation et de souplesse dans la mise en œuvre de ce cadre, toujours dans l'esprit grenellien où l'objectif est bien de créer les conditions pour entraîner par l'exemplarité plutôt que de contraindre ou d'imposer.

Aujourd'hui, le document est réalisé, il s'applique aux constructions ou aménagements neufs ou de réhabilitation, pour tout type d'usage, et on arrive à un document que l'on vous propose d'adopter avec deux possibilités d'entrée : soit une entrée par des thèmes environnementaux, de façon assez classique, qui correspond à l'ambition du territoire, soit la traduction de cet objectif environnemental propre à la plaine du Var dans le langage des référentiels internationaux de la construction et de l'aménagement, pour qu'un porteur de projet puisse voir son exemplarité reconnue aussi bien au niveau local qu'au niveau international, avec des référentiels japonais, américain, anglais ou allemand, et donc avoir cette possibilité de double reconnaissance.

Si l'on illustre plus concrètement ce qu'il y a à l'intérieur de ce cadre de référence, on a parfois des objectifs qui vont plus loin que le Grenelle ou qui vont plus vite.

On aura par exemple - c'est un exemple assez arbitraire mais qui permet de se rendre compte de ce que sera un bâtiment reconnu comme excellent au regard du cadre de référence environnemental - un bâtiment à énergie positive qui prendra en compte les masques solaires pour les ombres portées au moment de sa conception, qui préservera 50 % de surface végétalisée en pleine terre, qui offrira des abris et des nichoirs pour les oiseaux, qui prendra en compte dès l'amont la gestion des eaux pluviales, qui aura des places de stationnement toutes compatibles avec des véhicules électriques ou hybrides. C'était un exemple parmi tant d'autres, sachant que les maîtres d'ouvrage ont la latitude d'adapter leurs projets dans une démarche de négociation avec les partenaires, l'EPA et les services instructeurs de l'État, pour avancer vers l'exemplarité environnementale en ce qui concerne leurs projets.

Les prochaines étapes qui sont liées à la mise en place de cette démarche sont les suivantes :

- tout d'abord, une phase d'expérimentation avec des partenaires publics comme le PRU des Moulins, ou privés comme certains promoteurs qui veulent bien se prêter à l'expérience et tester sur certains de leurs projets la validité de l'outil ;
- ensuite une phase de lancement officiel avec une charte qui pourra être signée avec les principaux promoteurs, entre l'EPA et les promoteurs, promoteurs qui ont déjà exprimé le désir de faire partie de cette démarche, et une charte qui signifiera leur engagement dans l'application du cadre de référence sur la plaine du Var ;
- une phase de déploiement où les projets seront accompagnés par le cadre de référence et des instructeurs qui seront formés pour l'utiliser ;
- enfin, bien entendu, une phase d'évaluation du dispositif au regard de ce qui aura été tiré des premières applications.

M. TORDO.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

Mme JAEGER.- Merci Monsieur le Président.

J'essaierai d'être brève puisque, en effet, nous avons eu cette discussion ce matin, nous n'allons donc pas nous répéter. Juste pour dire que je salue cette démarche et l'ambition de ce guide référentiel, mais que j'en appelle vraiment à la vigilance de l'EPA pour être capable de passer de la théorie à la pratique sur les points qui ont été évoqués ce matin, de la formation et de l'évaluation, mais surtout de se donner un objectif non pas minimum à chacune des étapes, mais un objectif maximum, c'est me semble-t-il la crédibilité de l'Éco-vallée et de son patrimoine bâti qui est en jeu. Comme on l'a dit ce matin, il ne faut peut-être pas avoir des objectifs trop ambitieux pour ne pas prendre le risque de bloquer le processus, ne sous-estimons pas les industriels, on l'a bien vu avec l'exemple du bonus/malus, on s'est très vite fait rattraper par le bonus puisque, quand il s'agit de pousser les industriels dans le cadre d'une innovation, ils nous prouvent très vite qu'ils sont tout à fait capables de le faire. On nous a dit ce matin qu'ils étaient très positifs dans cette démarche, il

convient simplement de nous dire ensemble de viser un objectif maximum et non pas minimum à chacune des étapes.

M. TORDO.- Merci. Monsieur Roy, souhaitez-vous intervenir sur ces aspects ?

M. ROY.- Je me suis largement exprimé ce matin pour dire tout le bien que je pensais de la démarche. Ce qui me paraissait important pour sa crédibilité, c'est qu'effectivement, puisque cette démarche repose sur le volontariat, elle puisse être saisie par les maîtres d'ouvrage publics comme par les opérateurs privés. De ce point de vue, les informations qui nous ont été données ce matin sur les premières réactions des promoteurs, qui sont tout à fait positives en termes de différenciation, sont tout à fait encourageantes. J'insisterai - mais l'EPA en a pleinement conscience - sur l'importance de la crédibilité de la démarche d'évaluation et de la démarche de partenariat aussi puisque, pour que ça marche, il faut que les entreprises y voient une différenciation positive ; pour que ce soit un facteur de différenciation positive, il faut que ce soit complètement inattaquable ; crédible et inattaquable. Cela repose sur des évaluateurs bien formés et sur un bon partenariat pour assurer ce caractère inattaquable.

Ces précautions étant prises, je pense que l'on va tout à fait dans la bonne direction.

M. TORDO.- Merci. Je crois que les commentaires montrent tout l'intérêt positif de la démarche. Voyez, Monsieur Piel, si vous aviez assisté à notre réunion ce matin, vous auriez peut-être pu faire le même commentaire que mademoiselle Jaeger. La prochaine fois peut-être.

Nous allons passer au vote de la délibération sur le cadre de référence pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction dans la plaine du Var.

Le conseil d'administration, à la majorité (opposition de M. Piel) approuve cette délibération.

3. Guide pour la prise en compte de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques dans l'Éco-vallée

M. TORDO.- Je redonne la parole à Olivier Sassi.

M. SASSI.- Avec cet outil, l'EPA a souhaité se doter avant toute opération d'une base de connaissances permettant d'intégrer dès l'amont les questions fondamentales liées à la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et dans l'aménagement plus général de la plaine du Var.

Le but de cette démarche est de pouvoir disposer d'un socle de connaissances commun avant d'entrer dans l'opérationnel, pour que soient mises à la disposition de tous ceux qui interviendront sur la plaine, des connaissances sur l'état actuel de

la biodiversité, mais aussi sur un certain nombre de mesures permettant d'adapter les projets pour les rendre conformes à l'ambition de l'Éco-vallée et aussi et surtout pour les rendre conformes à l'évolution de la législation qui va très vite dans ce domaine, et faciliter ainsi un certain nombre de démarches qu'il aurait fallu mener de toute façon.

Un certain nombre d'objectifs sont liés à cette démarche :

- concilier le développement de la plaine avec le maintien ou la restauration des continuités écologiques et de la biodiversité ;
- proposer un outil pour que les acteurs puissent anticiper dès l'amont l'intégration de cette problématique dans leurs projets et donc faciliter l'ensemble des démarches législatives et réglementaires ;
- veiller bien entendu à la cohérence avec les actions menées à d'autres échelles de territoire, on en a parlé tout à l'heure.

L'outil tel qu'il se présente aujourd'hui est articulé autour de deux volets :

- tout d'abord, un diagnostic sur l'état actuel de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques dans la plaine du Var, diagnostic qui est disponible à l'EPA sous forme de système d'information géographique, avec une information qualifiée et retraitée qui sera à la disposition de l'EPA pour ses propres opérations, mais aussi de l'ensemble des partenaires, privés ou publics, qui auront un projet à développer sur l'Éco-vallée et qui pourront intégrer dès l'amont l'ensemble des questions liées à la biodiversité ;
- deuxième volet associé à cet outil : une boîte à outils qui rassemble un certain nombre de mesures ayant pour objectif soit de préserver l'existant, soit d'améliorer le fonctionnement de certains corridors écologiques, soit de créer des connexions qui aujourd'hui n'existent pas et qui, quand elles seront créées, pourront améliorer le fonctionnement écologique de la plaine, et enfin pouvoir inclure la nature dans les nouveaux aménagements.

On se retrouve avec des porteurs de projets qui savent aujourd'hui où sont les zones que l'on appelle nodales, là où les espèces vivent et sont concentrées, où sont les corridors écologiques, là où les espèces peuvent se déplacer entre différentes zones nodales, et les porteurs de projets ont à leur disposition un certain nombre d'outils pour adapter leurs projets à cet enjeu, voire leur permettre d'améliorer les conditions de la biodiversité dans la plaine du Var.

À titre d'exemple, on a des mesures qui peuvent être réglementaires, on parlait tout à l'heure du parc naturel départemental pour protéger un espace à très haute valeur ; on peut avoir des mesures techniques d'aménagement assez simples et peu coûteuses qui concernent le type de bordure que l'on peut choisir pour laisser passer les espèces, le type d'éclairage public pour ne pas déranger les espèces nocturnes ; des mesures techniques de gestion, gestion des espaces publics, gestion des espaces verts comme par exemple l'initiative Zéro phyto, ou encore gestion d'espaces naturels déjà reconnus comme de valeur, ou bien des mesures

d'accompagnement pour accompagner les publics vers une meilleure connaissance de la biodiversité et donc leur donner envie de la préserver et de mettre en place eux-mêmes un certain nombre de mesures ou d'initiatives visant à la préserver ou à l'améliorer.

Dans ce cadre, l'EPA se positionne à deux niveaux : tout d'abord en tant qu'aménageur - son cœur de métier - il a un outil qui lui permettra de mener à bien ces opérations d'aménagement en intégrant au maximum la qualité environnementale en termes de biodiversité, mais il est aussi, en tant qu'animateur du territoire, dépositaire d'une base de données et d'un système d'information géographique pour faciliter les projets des partenaires publics ou privés et leur permettre d'atteindre un niveau d'ambition environnementale supérieur.

M. TORDO.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

Mme JAEGER.- Ce matin, j'ai aussi salué sur ce dossier une démarche ambitieuse et très positive, voire novatrice sur ce territoire. Là plus encore, je m'inquiète et j'appelle la vigilance des acteurs du territoire sur sa mise en œuvre réelle. Et non, Monsieur le Préfet, je ne suis pas complètement d'accord avec vous quand vous nous dites que l'on a réussi, grâce à la DTA, un développement durable sur ce territoire et qu'on sait lier développement et préservation de la ressource. C'est ce que j'avais cru entendre. Je crois vraiment que, maintenant que nous avons cet outil, nous avons l'outil pour penser un aménagement différent.

J'ai dit ce matin que la terminologie même de « boîte à outils » ne me semblait pas forcément suffisamment ambitieuse et la crédibilité de cette opération me semble liée au portage que l'EPA et les acteurs du territoire sauront en faire. On connaît, on imagine déjà les réticences des aménageurs face à ces continuités écologiques qui pourront malheureusement être vécues pour certains comme des contraintes. Pour les contrecarrer et les éviter, je pense que la nécessité de porter positivement ces enjeux de préservation de la biodiversité est encore plus impérative pour que cette opération réussisse. Merci.

M. TORDO.- Monsieur Roy, sur ce domaine ?

M. ROY.- Là aussi, ce matin, on a beaucoup travaillé sur la question. D'abord l'excellente qualité du travail accompli a été soulignée, il est important de le dire, à la fois sur des aspects assez classiques comme la qualité écologique des espaces en cause, mais y compris sur les continuités écologiques, les fonctionnalités écologiques qui sont beaucoup plus innovantes, et l'on peut considérer de ce point de vue que le territoire de la plaine du Var est tout à fait en pointe, grâce à cette étude, sur la prise en compte de ces fonctionnalités.

En effet, maintenant le sujet c'est bien le choix complètement intégré dans les politiques derrière et en particulier dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme, c'est effectivement l'enjeu à venir. Pour ce faire, il me semble que cette étude a vocation à constituer un appui considérable pour les collectivités, les communes et pour les porteurs de projets. Plutôt que de subir en aval des contraintes réglementaires qui existent déjà, la réglementation sur la protection

des espèces protégées date de 1976, elle n'a pas été créée par l'EPA, elle existe et les projets doivent y satisfaire, de la même manière l'autorité environnementale est vigilante, tous les enjeux environnementaux ont été pris en compte, y compris les fonctionnalités écologiques ; au lieu de subir ces aspects *a posteriori*, il y a là un formidable outil d'anticipation pour pouvoir intégrer dans la conception même des projets, dans la conception même des documents d'urbanisme, le bon fonctionnement des systèmes écologiques et de leur continuité. Je crois que c'est l'enjeu qu'il faut réussir maintenant, il faudra l'utiliser pour anticiper.

M. TORDO.- Tout à fait. Merci.

M. ESTROSI.- Je crois que tout cela est très constructif et je partage bien évidemment beaucoup de choses qui ont été dites par madame Jaeger. Ce qu'il y a d'intéressant ici, et c'est justement ce qui a été souligné tout à l'heure par Christian Tordo, c'est que tous les partenaires sont associés et c'est pour cela que je n'arrive pas à concevoir que ce lieu puisse susciter un débat idéologique.

Lorsque je vois le président de la chambre de commerce et d'industrie qui agit avec volonté auprès de l'ensemble de ses mandants, lorsque je vois le président de l'université qui défend un contenu sur le futur IMREDD, qui forcément dans le cadre de la loi sur l'autonomie des universités sera amené à travailler avec les entreprises et les laboratoires de recherche implantés dans la plaine du Var. Lorsque je vois - et ce n'est pas ordinaire - ce que le président du Conseil général Éric Ciotti a décidé sur la biodiversité, je pose la question, connaissez-vous beaucoup de collectivités qui aient pris une telle décision, quand on connaît le coût de fonctionnement et de gestion d'un parc départemental, en donnant le même statut que celui du Vinaigrier ou de l'ensemble des autres parcs, jusqu'à celui de l'Estérel, à un lit du Var qui est sans doute le plus complexe, par rapport aux autres, à gérer et à administrer et où sont identifiées, notamment avec les classements Natura 2000, un certain nombre d'espèces à protéger ? C'est une initiative que personne n'a imposée, y compris l'établissement public ou quelque directive gouvernementale que ce soit ; c'est une initiative propre du département des Alpes-Maritimes, nous ne pouvons que nous en réjouir parce que c'est une valeur ajoutée qui n'est pas négligeable.

Je n'ai pas entendu tout à l'heure monsieur le préfet des Alpes-Maritimes dire que la DTA était la référence absolue et toujours d'actualité. À cette époque, il a fallu consulter l'ensemble des acteurs pour arriver à avoir un document qui sans doute nous a préservés jusqu'à présent des dérives que nous avons connues pendant près d'un demi-siècle, pour pouvoir nous mettre aujourd'hui en situation enfin de pouvoir corriger ces erreurs.

En même temps, je dis attention, ne tirons pas sur les entreprises. Nous sommes dans un pays où la compétitivité est une exigence, où les deux piliers qui font la cohésion économique et sociale de notre département sont d'une part le tourisme et d'autre part l'industrie, pour beaucoup liée à l'innovation à la recherche et aux technologies d'avenir. Nous choisissons sur un territoire où il y a déjà des industries tournées vers d'autres domaines, d'en faire un territoire où les éco-

industries progressivement en fassent l'un des premiers territoires dont la croissance verte, qui est censée générer près de 250 000 emplois par an dans les dix prochaines années et près de 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an, pourrait tirer une part non négligeable de ces bénéfices.

Lorsque l'on voit la fondation IBM, lorsque l'on voit Cisco sur la fibre optique faire le choix, parce que nous sommes devenus un lieu de référence, de s'implanter ici plutôt qu'ailleurs, cela démontre bien que nous commençons à incarner ce reflet de cette croissance verte où la plupart des ressources naturelles apparaissent comme un élément valorisant, et en même temps l'exigence de les préserver.

Mais nous sommes aussi dans un monde de concurrence. On a bien vu ce que la taxe carbone aurait pu générer de dégâts dans notre pays et de perte d'emplois si le débat ne s'ouvrait pas au plan européen.

On ne va pas, après avoir dit que l'on ne mettrait pas un boulet au pied des entreprises françaises si l'on ne met pas sur un pied d'égalité l'ensemble des entreprises européennes, nous à l'intérieur de la France, prendre des décisions qui seraient beaucoup plus lourdes de conséquences. Il y a les entreprises existantes et il y a les entreprises à créer. Pour celles à créer, c'est clair, il y a des règles du jeu et nous voyons bien que celles qui envisagent de s'installer choisissent de s'y installer de manière exemplaire parce que, en plus, elles veulent être une vitrine de référence à cet égard. Et puis il y a celles existantes et l'on ne peut pas demander à toutes celles existantes d'investir des dizaines de millions d'euros si, en même temps, cela risque de peser sur ce qu'elles investissent en matière de recherche et innovation et qui aujourd'hui fait la force et la valeur ajoutée de ces entreprises.

Il faut donc trouver le juste milieu pour qu'elles puissent le faire progressivement sans pour autant être pénalisées. À cet égard, il existe d'ailleurs des aides de l'État, et je pense au prêt vert, par exemple, notamment sur tout ce qui est économie d'énergie, parce que c'est aussi l'intérêt des entreprises de faire baisser leur facture énergétique de façon à leur permettre de dégager des marges de manœuvre en fonctionnement.

Mais je ne souhaite pas que l'on adresse un message de l'EPA qui soit un message autoritaire, il faut que ce soit un message de partenariat et qu'en même temps peut-être l'EPA soit le lieu, parce que toutes les entreprises n'ont pas forcément une administration qui leur permette de réunir toutes les données, où avec la chambre de commerce et avec les services de la préfecture on puisse leur dire : voilà ce qui existe, voilà les crédits d'impôt dont vous pouvez bénéficier, voilà les prêts verts dont vous pouvez bénéficier si vous changez l'ensemble des moteurs électriques qui font votre production un peu comme la prime à la casse puisque cela existe maintenant aussi, 90 % des industries en France fonctionnent avec des moteurs électriques, il existe une sorte de prime à la casse si l'on remplace les moteurs de vieille génération qui ont souvent quinze, vingt ou vingt-cinq ans, par des moteurs de trois ans, plus petits et qui consomment 80 % d'énergie en moins. Mais il faut le faire dans le cadre d'une organisation qui ne soit pas autoritaire et qui risquerait de créer un mauvais climat. Je dis attention.

Enfin, je vois dans ce document « protéger la plaine du Var », c'est notre intention ; je vois ce que vous dites, Monsieur Laurent Roy, sur le contact avec les autres collectivités et communes ; je rappelle que la plaine du Var ne vit pas toute seule au milieu du département des Alpes-Maritimes et, là aussi, j'en appelle à la responsabilité de chacun, au moment où le préfet des Alpes-Maritimes nous a proposé un schéma départemental d'intercommunalité. Que je sache, la nappe phréatique de la plaine du Var, pour ne prendre que cet exemple, voire le littoral de la plaine du Var, on peut faire tout ce que l'on veut sur le territoire d'Éco-vallée, mais si tout ce qu'il y a en amont n'est pas maîtrisé, on ne réglera rien. Rien. Si depuis les affluents Tinée, Vésubie, Estéron, Cians, moyen et haut Var, on n'a pas un partenariat avec l'ensemble des collectivités et des communes, qui fasse qu'elles se sentent associées à l'opération Éco-vallée et qu'en même temps on leur donne les moyens, là où elles ne les ont pas, de pouvoir nous aider à être un lieu totalement exemplaire en matière de protection, de rejets, d'assainissement, on pourra faire tout ce que l'on veut dans le périmètre d'Éco-vallée, on ne réglera pas l'essentiel. Je serais donc heureux que, dans ce document, on précise bien qu'il est une exigence que l'on regarde au-delà d'Éco-vallée l'ensemble des autres collectivités et des territoires de référence. D'ailleurs cela aidera sans doute au débat sur le schéma départemental, pour que celui-ci corresponde peu ou prou au bassin versant d'ailleurs, pour s'assurer qu'il y ait en matière de développement durable et d'environnement, une cohérence de l'intercommunalité sur la protection de l'ensemble du territoire d'Éco-vallée comme des autres territoires des Alpes-Maritimes, car nous ne sommes pas les seuls concernés.

Je voulais préciser cela parce qu'il ne me paraît pas négligeable de rajouter cette dimension dans ce document. Une intercommunalité qui est solidaire de Saint-Martin-Vésubie, de Saint-Étienne-de-Tinée ou d'Isola pour le financement de leurs stations d'épuration, a un sens pour Éco-vallée, pour ceux qui le contesteraient.

M. TORDO.- D'autres interventions ?

M. KLEYNHOFF.- Je voudrais vous dire avec une double casquette, celle de président de la chambre de commerce et d'industrie et puis celle d'industriel sur la zone industrielle de Carros, et sous le contrôle de monsieur Marée, que les entreprises et les acteurs économiques sont des gens raisonnables et responsables, nous avons bien compris quels étaient nos enjeux pour l'avenir et le rôle de notre CCI est d'accompagner bien entendu les entreprises existantes dans le verdissement de leurs activités. Les chefs d'entreprise ont prouvé dans les deux dernières années qui viennent de s'écouler qu'ils étaient des gens responsables puisqu'ils ont réussi à limiter la casse, pas toujours facilement parce que la crise n'est pas tout à fait finie, mais on a peut-être un peu moins souffert qu'ailleurs, on a cette chance ; il faut effectivement que l'on ait des règles du jeu, vous connaissez ma devise, mais il nous faut du jeu dans les règles, parce qu'on ne pourra pas y aller avec des boulets accrochés aux pieds de nos entreprises, si l'on veut se développer et développer l'emploi et l'action sociale et sociétale de nos entreprises.

Je voudrais préciser un élément qui me tient à cœur, c'est de rappeler que dans ce pays, pour la première fois depuis de très nombreuses années, 55 % des emplois

qui ont été créés l'ont été dans l'industrie. Je veux dire par là que l'on a encore une chance, on a notre vallée du Var, bien sûr on veut la protéger et la rendre propre à nos enfants puisque nous sommes simplement dépositaires et de passage, mais il faut nous permettre de le faire dans des conditions économiquement viables sur le marché, comme le disait le député-maire, qui est mondialisé aujourd'hui, pour lequel certaines de nos entreprises ont à se battre plus que d'autres. Ce n'est pas facile tous les jours, mais les acteurs le font avec plaisir, et le sourire de monsieur Marée ou de monsieur Tordo le prouve, mais je crois qu'il faut que l'on puisse y aller, je le répète, dans des conditions économiques raisonnables. Des règles du jeu oui, mais avec un peu de jeu dans les règles.

M. TORDO.- C'est une bonne devise. Y a-t-il d'autres interventions ?

Deux mots de conclusion sur ce qui a été dit. J'en conclus qu'il y a une quasi unanimité sur les fondations de cette étude qui vous a été présentée, que la véritable question que vous posez c'est « prouvez-le ». Je pense que nous aurons l'occasion, dans les mois et les années qui viennent, de le prouver comme d'ailleurs Christian Estrosi l'a prouvé dans le cadre de Nice Premium ; c'est un bon exemple et une bonne illustration de ce pouvoir d'incitation, alors que nous n'avions pas ces études, pour obliger les uns et les autres à aller dans le sens d'une éco-exemplarité, et bien entendu en trouvant le point d'équilibre entre les deux exigences, vous avez raison, mais je crois que c'est le cœur de cette opération d'intérêt national et nous sommes tous convaincus de ce nécessaire point d'équilibre pour autant que l'on oublie et que l'on échappe aux postures purement idéologiques et de politique politicienne.

Je voudrais aussi féliciter Olivier Sassi pour son implication personnelle sur ce dossier, parce qu'il en est le maître d'œuvre, et cela a été souligné mais je veux le réitérer, il s'agit véritablement d'un document novateur et innovant, certainement au plan français et probablement au plan européen. Il me paraissait important de partager avec vous l'implication qu'a eue Olivier dans ce domaine.

Dernier élément sur l'extension du territoire de cette étude, c'est très exactement ce que l'AMO nous avait proposé mais qui ne pouvait pas se passer dans le cadre réglementaire de l'EPA, mais on prend bien en compte l'exigence évoquée par Christian Estrosi et l'on va essayer de trouver, avec les services de Nice Côte d'Azur, la manière de le faire.

Je vous propose maintenant de passer au vote de la délibération.

Le conseil d'administration, à la majorité (opposition de M. Piel) approuve cette délibération.

M. TORDO.- Je vois que vous n'avez pas été convaincu par toutes les bonnes paroles qui ont été prononcées.

4. Lancement de la concertation de l'opération d'aménagement du Grand Arénas - Article L.300-2 du code de l'urbanisme

M. TORDO.- Je passe la parole à Marc Pons de Vincent.

M. PONS DE VINCENT.- Merci Monsieur le Président.

Cette délibération nous ramène au cœur de métier de l'établissement et à l'autre volet du développement de l'Éco-vallée, en l'occurrence le développement économique durable. Il s'agit d'une délibération de principe relative au lancement de la concertation sur l'opération du Grand Arénas et le secteur plus particulier du pôle d'échange multimodal Nice Saint-Augustin aéroport, délibération qui relève du dispositif de concertation prévu par le code de l'urbanisme et qui consiste à en définir les modalités ; modalités qui doivent être définies conjointement avec la ville de Nice. C'est donc une première délibération. À partir de là, nous définirons conjointement avec la Ville les modalités les plus appropriées et les plus à la hauteur de l'ambition de ces opérations dans les semaines qui viennent, et une délibération d'abord de la Ville puis de l'établissement public au mois d'octobre permettront de lancer cette concertation à l'automne, le bilan de la concertation étant prévu pour le mois de décembre.

Entre-temps, l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine Josep Lluís Mateo aura avancé et fait des propositions en termes à la fois de constructibilité, volumétrie, fonctionnalité, traitement de l'espace public et aussi équilibre économique sur ce double secteur du Grand Arénas et, en son sein, du pôle d'échange multimodal.

M. TORDO.- Y a-t-il des interventions ?

Je mets aux voix cette quatrième délibération.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de Mme Jaeger et M. Piel), approuve cette délibération.

M. TORDO.- Nous en avons fini avec les délibérations, nous passons maintenant aux points d'information avec le point n° 5 qui concerne la contribution de l'écologie industrielle à la stratégie du développement et d'aménagement de la plaine du Var. D'une certaine manière, c'est l'illustration de la nécessaire concertation entre le milieu économique et l'EPA sur ces questions.

5. Contribution de l'écologie industrielle à la stratégie du développement et d'aménagement de la plaine du Var

M. SASSI.- Cette démarche a été mise en place par l'EPA à destination des entreprises implantées sur la plaine du Var, afin de leur proposer une démarche de développement qui leur permette à la fois d'améliorer leur compétitivité et de réduire leur impact sur l'environnement.

Comment l'écologie industrielle fonctionne-t-elle ?

Cela s'appuie sur l'identification d'un certain nombre d'optimisations liées à des échanges de flux, par exemple les déchets d'une entreprise peuvent servir de matière première pour une autre entreprise, ou une mutualisation d'équipements, telle entreprise qui a une chaudière qu'elle n'utilise que 50 % du temps dans l'année pourrait la mutualiser avec une autre entreprise qui en a besoin les autres 50 % du temps restants.

Partant sur ces principes, une équipe de consultants a travaillé sur la plaine du Var avec cinq objectifs :

- créer une sorte d'atlas des projets possibles sur la plaine du Var à destination des industriels qui y sont implantés ;
- fournir un document qui soit un moyen d'accompagner, au niveau technique et juridique, les industriels dans la mise en place concrète de ces projets ;
- être capable d'expertiser la pertinence des projets possibles, leur pertinence économique, juridique et leur faisabilité ;
- proposer une méthode d'animation de cette démarche dans le temps ;
- proposer, pour les collectivités compétentes, des modes de gestion innovants des zones industrielles et d'activités qui sont localisées dans la plaine du Var.

Il faut noter ici que cette démarche a été remarquée par le ministère de l'Industrie qui a souhaité la sélectionner parmi les cinq zones françaises pilotes qui serviront de terrain d'expérimentation pour ce nouveau mode de fonctionnement au sein des territoires économiques.

Aujourd'hui, la démarche est en route, elle est organisée autour d'une équipe d'animation et nous avons cinq acteurs économiques, des industriels, qui sont impliqués : nous pouvons citer Valérie Blanchot-Courtois, Georges Dao de l'UPE, René Garacci du Club des entreprises de Carros Le Broc, Paul Coulomp de la société Coulomp, ou Henri Lepage de la société Malongo qui accompagnent cette démarche et offrent leur expertise et leur carnet d'adresses, pour mobiliser des acteurs économiques avec des ateliers qui ont été organisés et qui ont rassemblé 50 chefs d'entreprise ou agriculteurs de la plaine du Var, pour leur proposer de développer de nouveaux projets de coopération ou d'interaction entre eux, pour créer de la valeur, améliorer la compétitivité et, *in fine*, créer des emplois. En parallèle de cela, une autre approche consiste à analyser les flux de matière et d'énergie sur la plaine du Var, pour voir où sont les possibilités d'optimisation et de réduction des impacts environnementaux.

Nous aurons les résultats de cette démarche à l'automne avec une nouvelle série d'ateliers qui concrétisera les projets qui se mettront en place.

M. TORDO.- Des questions, des commentaires ?

M. KLEYNHOFF.- Vous allez peut-être penser que j'ai des idées fixes mais, dans ce domaine, je crois que la zone industrielle de Carros Le Broc a été exemplaire puisque, il y a plus de dix ans, avec l'aide et l'appui du Conseil général, nous avons initié une gestion collective des déchets dans notre zone industrielle, et je crois que les grandes entreprises nous ont bien aidés dans ce domaine et que les collectivités avaient compris quels étaient nos objectifs. Cela confirme ce que je disais tout à l'heure quand je disais que les industriels sont des gens raisonnables.

M. TORDO.- Nous en sommes persuadés.

6. Procédure de choix d'une maîtrise d'œuvre urbaine pour la Baronne - Lingostière

M. PONS DE VINCENT.- Comme nous l'avons fait lors du dernier conseil d'administration, il s'agit d'une information à l'occasion du lancement d'une procédure de choix de maîtrise d'œuvre urbaine, en l'occurrence pour l'opération La Baronne Lingostière. Comme nous l'avons fait pour Nice Méridia dont nous reparlerons, il est envisagé une procédure de concours selon un calendrier qui nous mènera du lancement de l'avis d'appel public à concurrence dans les jours qui viennent, à un choix de trois candidats au mois d'octobre et à la désignation du lauréat au mois de février prochain.

Il y aura bien évidemment la mise en place d'un jury de concours associant l'ensemble des parties prenantes à cette opération, et qui sera défini dans les semaines qui viennent. Vous avez une note de cadrage qui rappelle les principaux enjeux de cette opération sur lesquels je ne reviens pas. On a mis en évidence notamment l'importance de la réflexion sur les rives, la prise en compte de la future plate-forme agroalimentaire et horticole, l'ambition d'éco-exemplarité de la réflexion. Voilà en quelque sorte les grands enjeux qui structureront le cahier des charges qui sera remis aux équipes admises à concourir.

M. TORDO.- Des interventions sur ce point ? [*Pas d'intervention*]

Nous passons au point n° 7 concernant la maîtrise d'œuvre urbaine pour Nice Méridia, choix des candidats admis à concourir, sachant que dans votre dossier vous avez eu deux pièces complémentaires.

7. Maîtrise d'œuvre urbaine pour Nice Méridia - Choix des candidats admis à concourir

M. PONS DE VINCENT.- On vous a remis sur table le périmètre de réflexion et le premier périmètre opérationnel qui étaient à la base du concours, et l'on vous a donné à titre d'information le nom et la composition des trois équipes qui ont été retenues au terme du jury présidé par Christian Tordo, qui s'est tenu le 7 juillet dernier. Les trois équipes retenues sont les suivantes :

- l'équipe de Christian Devillers
- l'équipe de Xavier de Geyter
- l'équipe de Pierre-Alain Trevelo et Antoine Viger-Kohler

Ce sont trois équipes de « calibre » et aux références importantes, auxquelles nous allons aujourd'hui adresser le cahier des charges du concours et qui nous remettront leur offre à horizon de la fin du mois d'octobre prochain ; le mois d'août neutralise un peu la production des équipes.

Nous avons prévu à cette occasion des rencontres avec les trois équipes sélectionnées, de manière que l'on puisse leur apporter tout élément de nature à orienter leur travail, je pense notamment à toutes les réflexions qu'il peut y avoir sur le concept de technopôle urbain, la réflexion autour de l'éco-campus, la réflexion autour du campus de l'apprentissage, bref, l'ensemble de ce qui va nourrir la réflexion des équipes de maîtrise d'œuvre leur sera apporté au gré de ces rencontres, et bien évidemment un jury, le même jury, se réunira pour choisir le lauréat à la fin de l'automne prochain, l'objectif étant de pouvoir retenir le lauréat au mois de décembre.

M. TORDO.- Questions, commentaires ? [*Pas d'intervention*]

Nous passons au point n° 8.

8. Nice Méridia - Projet de technopôle urbain

M. SASSI.- L'un des objectifs de l'opération Nice Méridia est de conforter la place de l'aire urbaine niçoise dans les secteurs de la technologie, de l'innovation, de la recherche et développement, sur des thématiques complémentaires et cohérentes avec celles qui sont développées à Sophia-Antipolis.

Dans ce but, l'EPA et ses partenaires ont mis en place un nouveau concept de développement urbain sur cette opération : le concept de technopôle urbain qui consiste à rassembler l'ensemble des avantages que l'on retrouve dans les technopoles périurbaines, la fertilisation croisée, la proximité entre la formation et la recherche publique et les entreprises privées, à l'intérieur d'un quartier urbain mixte avec des commerces, des logements, des services et un accès en transport en commun, pour *in fine* bénéficier de deux avantages : l'avantage de la technopole et l'avantage d'une implantation d'entreprises à l'intérieur d'un véritable tissu urbain.

Pour aller vers cet objectif, l'EPA a mis en place une mission de test de ce nouveau concept auprès d'un ensemble de grands décideurs de la chaîne de l'immobilier, des investisseurs, des promoteurs, des commercialisateurs d'immobilier, mais aussi des entreprises qui ont vocation à venir s'installer à Nice Méridia, dans le but de tracer les frontières de l'admissible, jusqu'où une entreprise peut accepter d'être à proximité de telle ou telle autre implantation de commerces ou de logements, mais aussi dans le but de définir les services dont les entreprises ont besoin pour que l'opération soit la plus compétitive possible par rapport aux autres territoires,

mais aussi dans l'objectif de mettre en place une relation privilégiée avec ces acteurs-clefs de la chaîne de l'immobilier et donc commencer à mettre en place une promotion de l'opération et du territoire en direction de ces acteurs.

M. TORDO.- Merci. Interventions, questions ? [*Pas d'intervention*]

Nous passons au point n° 9, projet de territoire de l'Éco-vallée. La parole est à Thierry Martin, pour une synthèse.

9. Projet de territoire de l'Éco-vallée

M. MARTIN.- L'EPA engage la rédaction de son projet de territoire comme l'ensemble des autres établissements publics qui gèrent une opération d'intérêt national. Le but - pour raccourcir - est de dégager les principaux axes qui vont structurer le développement et l'aménagement de l'Éco-vallée dans les quinze ans qui viennent, en s'appuyant naturellement sur ce qui existe déjà : la DTA (on l'a citée), le PLU, l'ensemble des études que l'EPA a menées préalablement, notamment les études de définition.

Comment ce projet de territoire va-t-il être élaboré ?

C'est d'abord un processus concerté, c'est la volonté d'avoir un projet partagé de territoire, donc d'associer à la fois les acteurs de la vie institutionnelle, socio-économique, associative, mais également les maires avec lesquels nous aurons dès le 22 juillet une réunion particulière, le conseil d'administration bien entendu, la population en proposant notamment aux maires des communes du périmètre de nous recevoir, on en a parlé avec tel ou tel d'entre vous, de manière à pouvoir informer également la population des orientations de ce projet de territoire, et naturellement notre tutelle, le ministère à qui nous présenterons les conclusions de ce projet de territoire.

Deux mots sur les axes que nous imaginons pour engager les débats participatifs avec les acteurs, les maires et la population. En résumé, trois thèmes :

- remettre de l'ordre sur le territoire ;
- engager un aménagement diversifié, cela ne surprendra pas, c'est à la fois les logements, l'activité économique, le cadre de vie selon d'autres modes de déplacement et d'éco-exemplarité ;
- et enfin, et ce n'est vraiment pas le moindre des éléments, l'effet de levier sur la métropole, c'est-à-dire enclencher au travers de l'Éco-vallée un rebond économique de la métropole.

Le projet de territoire est le préalable au protocole financier qui devrait être signé entre les partenaires d'ici la fin de l'année.

M. TORDO.- Merci. Des interventions ?

Mme JAEGER.- Je n'ai pas le document sous les yeux, c'est bien là où l'on a les dates à fin septembre, c'est ce dont on parlait ? Merci.

Quelques remarques, quelques questions surtout.

Qui sera invité à cette concertation ? Quelle est la matière partagée ? Là je parle par rapport aux études disponibles au sein de l'EPA. Quelle prise en compte des discussions dans le processus d'élaboration ?

Et puis bien sûr, cela me permet de rappeler encore une fois que je pense que c'est inscrit sur une temporalité trop courte et qu'il faudrait instaurer un dialogue permanent avec les acteurs du territoire, par exemple dans un conseil de développement sur le périmètre de l'OIN.

Si vous pouviez me donner des éléments de réponse.

M. MARTIN.- Du côté des acteurs, c'est une liste que nous ferons circuler, qui n'est pas mystérieuse, on va y trouver les grandes fédérations de professionnels, les grands syndicats d'acteurs, la chambre de commerce, la chambre d'agriculture, la chambre des métiers. Du côté de la population, via un système de communication que l'on mettra en place, ce sont les personnes qui voudront bien venir dans les réunions qui se tiendront.

S'agissant de la matière...

Mme JAEGER.- Et les associations ?

M. MARTIN.- Les associations bien entendu. D'ailleurs chaque fois que l'on a reçu une association, Christian Tordo le rappelait tout à l'heure, récemment encore Région Verte, nous avons fait part de ce processus, on associera naturellement le tissu associatif.

S'agissant de la matière et de la documentation, une plate-forme spécifique va être créée sur internet, toutes les personnes qui s'inscriront aux ateliers auront accès à cette plate-forme ; l'ensemble des études que nous avons menées ou fait mener, seront versées sur cette plate-forme, c'est même presque trop abondant, mais nous nous tiendrons à la disposition de chacun pour élaguer ou éclaircir.

La prise en compte des remarques se fera selon le calendrier prévu, c'est-à-dire que les remarques d'ateliers d'acteurs feront l'objet d'une synthèse, puis il y aura une présentation à nouveau aux maires, puis un enrichissement par les réunions publiques, puis à nouveau le vote par les maires et par le conseil.

Enfin dernier mot, c'est un processus qui n'est pas figé, on ne fait pas simplement une semaine d'ateliers d'acteurs, on engage un processus qui sera évolutif. La plaine va évoluer, les conditions économiques et sociales aussi, les conditions de construction, le projet de territoire sera donc revu régulièrement avec l'ensemble des partenaires, ce n'est pas un projet figé.

M. TORDO.- J'apporte une précision, à ce jour nous avons une liste de 188 invités potentiels. Cela inclut l'ensemble des différentes composantes qui ont été indiquées.

Je vous propose de passer au point n° 10 qui est l'appel à projet ÉcoCités dont on a suffisamment parlé pour être bref. Je vais simplement demander à Thierry Lemoine de nous donner une information du point de vue de l'État.

10. Appel à projet ÉcoCités

M. LEMOINE.- Cet appel à projet ÉcoCités a donné lieu à beaucoup de travail, dans les mois qui se sont écoulés, de la part des treize ÉcoCités retenues et, non pas le palmarès mais le volet financier sera annoncé par les services du Premier ministre normalement à la fin du mois de juillet.

Nice Côte d'Azur et l'EPA ont été auditionnés comme toutes les treize ÉcoCités. Cela s'est déroulé le 9 juin. Le comité de pilotage du grand emprunt a noté l'excellente qualité du dossier présenté par Nice. Sur les treize actions qui ont été proposées, douze ont été reconnues éligibles ; une seule n'a pas été retenue au seul motif qu'elle donnait déjà lieu à financement de l'État sous une autre forme.

Maintenant l'heure de vérité c'est fin juillet, mais je ne doute pas que les montants qui seront alloués seront à la mesure de la qualité des actions qui ont été proposées et retenues.

M. TORDO.- Merci Monsieur Lemoine. Il est important de l'indiquer parce qu'un long chemin a été parcouru pour arriver jusque-là.

M. ESTROSI.- Je veux bien que l'on soit de mauvais élèves et que l'on mérite toutes les critiques du monde, y compris celles que j'ai entendues, mais enfin, quand on sait que sur ce sujet, il y avait au départ 72 dossiers présentés par 72 territoires en France et que le nôtre, celui de Nice Côte d'Azur, a été retenu parmi les 13 nominés et que 12 de ses points sur 13 ont été qualifiés par les experts qui se sont prononcés, je crois que tout cela nous donne une petite espérance d'être sur le podium, sur la ligne d'arrivée et peut-être sur une marche la plus élevée possible. En tout cas croisons les doigts. Cela permettra de faire taire quelques mauvaises langues parce que là, ce n'est pas les propos autour de la table qui sont tous de valeur bien évidemment, mais c'est quand même un groupe d'experts et cela touche un engagement public autour de quelque chose d'incontestable qui pourrait, par rapport aux documents prévisionnels que nous avons fournis, donner une espérance, au-delà des 50 M€, et forcément faire un effet levier très important sur l'économie locale et sur l'aménagement de notre projet.

M. TORDO.- Absolument.

Point n° 11, Christian Estrosi va nous en dire deux mots.

11. Smarter city challenge - IBM

M. ESTROSI.- Pour une entreprise dont on disait qu'elle avait d'autres ambitions que celle de rester dans l'Éco-vallée, le fait d'avoir choisi avec sa Fondation, puisqu'il s'agit de la Fondation, de nous retenir dans le réseau des vingt-sept territoires mondiaux et des cinq en Europe, avec Bucarest, Helsinki, Glasgow et Eindhoven, comme territoire intelligent et durable pour mettre en œuvre les programmes Starter city, c'est-à-dire anticiper, est une référence.

Quel est le drame des dernières années ? C'est que les aménageurs, les élus, l'État ont toujours été convaincus qu'à chaque problème on apportait une réponse de manière ponctuelle en la positionnant comme ceci ou comme cela, sans jamais mesurer les conséquences que cela pouvait avoir en matière de déplacements, de pollution, de qualité de vie, de mixité sociale, etc. Aujourd'hui, nous avons vingt-sept ingénieurs d'IBM qui sont à notre disposition, nous rentrons dans un réseau mondial dans lequel se retrouvent Rio de Janeiro, New Orleans, Singapour, etc., et où nous serons donc au cœur d'une banque de données pour les échanges de bonnes pratiques, pour éviter de commettre un certain nombre d'erreurs fondamentales sur nos projets futurs. Nous avons été sélectionnés comme tels par la Fondation IBM. Je crois que c'est aussi une belle référence et un beau signe de crédibilité pour notre territoire.

M. TORDO.- Merci. Simplement en questions diverses, trois points concernant le fonctionnement de l'EPA qui n'en sont pas moins très importants, parce que c'est ce qui permet de faire tourner la machine et de pouvoir vous présenter, conseil d'administration après conseil d'administration, l'accumulation des différents projets dans cette année que l'on a qualifiée d'année de l'opérationnalité, sous la direction de Marc Pons de Vincent.

12. Sous-location à RFF

M. PONS DE VINCENT.- D'abord un premier rapport d'information qui correspond à un engagement pris et tenu vis-à-vis du conseil d'administration concernant la sous-location d'une partie de ses locaux, en l'occurrence à RFF. Le bail de sous-location prendra effet au 1^{er} septembre prochain pour une valeur de sous-location de 27 000 €.

13. Organigramme fonctionnel de l'EPA

M. PONS DE VINCENT.- La deuxième information concerne la structuration de l'établissement dont je voulais dire quelques mots, avec la publication d'un organigramme fonctionnel qui traduit l'évolution que j'ai annoncée dès mon arrivée, qui a été progressivement mise en pratique et qui en quelque sorte en prend acte.

Il s'agit, conformément aux objectifs initiaux, de remédier à une logique de nature purement hiérarchique dans l'organisation, cloisonnée et inadaptée à la fois aux missions et à la montée en charge de l'établissement et, à l'opposé, d'instaurer un mode de fonctionnement collaboratif au niveau des cadres de direction, de favoriser la construction partagée des projets, l'expression des expertises de chacun et aussi la production propre à chacun des cadres de direction. Ce qui est attendu des cadres de direction dans cette nouvelle organisation c'est qu'eux-mêmes prennent en charge directement des dossiers et assurent une production personnelle effective.

Les chefs de projet dûment identifiés, pour leur part, quelle que soit la nature du projet, sont mis en situation de plus grande responsabilité, et enfin chacune et chacun au sein des équipes projet, participe de manière transversale à la construction des projets portés par tel ou tel de ses collègues.

Enfin, dans ce mode de fonctionnement, le directeur général est plus impliqué dans ses responsabilités de pilotage de l'établissement et d'arbitrage des moyens, sans interface hiérarchique intermédiaire, au contact de ses cadres et au contact des chefs de projet.

Pour la parfaite information du conseil d'administration, je me dois de rappeler aussi que le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, le corps d'inspection, dans le cadre de sa mission d'audit stratégique de l'OIN, avait privilégié trois axes :

- un axe autour de l'accompagnement du process d'élaboration du projet de territoire ;
- un axe autour de la préfiguration du protocole financier ;
- un axe autour de l'organisation de l'établissement, notamment au regard d'autres établissements de même nature qui ont connu ces phases de montée en puissance.

Le CGEDD a produit une note d'orientation dont la transmission officielle est en cours. Les inspecteurs généraux ont bien voulu me faire part oralement de leurs principales conclusions et préconisations en la matière. Je dois dire que l'organigramme fonctionnel qui vous est présenté aujourd'hui est en parfaite cohérence avec celles-ci.

M. TORDO.- Merci. C'est important. Le dernier point de l'ordre du jour concerne l'état de l'exécution budgétaire au 30 juin 2011.

14. État de l'exécution budgétaire au 30 juin 2011

M. PONS DE VINCENT.- Pour dire, à titre d'information, que le rythme des engagements de crédits comme de la consommation de crédits a été conforme à ce que l'on pouvait imaginer ; nous sommes dans une situation qui est saine en

termes de consommation à mi-année et, en matière de trésorerie, nous sommes aujourd'hui dans des conditions tout à fait satisfaisantes puisque l'ensemble des principaux partenaires ont versé tout ou partie de leur contribution 2011, qu'il s'agisse de l'État, du Conseil régional, du Conseil général ou de Nice Côte d'Azur.

M. TORDO.- Merci. Cela clôture l'ordre du jour de ce conseil d'administration, il ne me reste plus qu'à vous remercier et à vous inviter au prochain conseil d'administration qui aura lieu probablement mi-octobre.

Merci et bonnes vacances.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 16 h 25

☆☆☆☆



DELIBERATION N° 2011-.....

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 juillet 2011

Vu le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement de la plaine du Var,

Vu l'arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 6 septembre 2011 mettant fin aux fonctions du directeur général et portant nomination du Directeur général par intérim de l'EPA Plaine du Var,

Vu le rapport de présentation,

Le Conseil d'Administration :

- approuve le procès-verbal de sa séance du 18 juillet 2011,

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO